



**EXTRAIT du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**SÉANCE du MARDI 24 MAI 2022**

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 18.05.2022

Le MARDI 24 MAI 2022 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

**Membres présents :**

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1<sup>ère</sup> adjointe, BORNERT Julien 2<sup>ème</sup> adjoint, MOURER Isabelle 3<sup>ème</sup> adjointe, STRUB Alexandre 4<sup>ème</sup> adjoint, BAUER Fabien, BILGER Thomas, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, MARTINI Camille, STREISSEL Marie-Jeanne, OSTWALT Pascal, LOEHR Nathalie, SPANO Georges.

**Membres absent excusé : //**

**Secrétaire de séance :** Julien BORNERT

\*\*\*\*\*

**2022.12 - Avant-projet définitif – construction du club house : approbation de l'avant-projet définitif (APD).**

M. le Maire rappelle que par délibération n°61 en date du 15 décembre 2021, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet REY DE CRECY Atelier d'Architecture - 67100 STRASBOURG. Les études d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet définitif ont été réalisées. Elles ont permis d'une part de confirmer le coût d'opération et d'autre part de déterminer le coût prévisionnel des travaux. Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 1 645 174 € HT soit 1 974 208.80 € TTC.

Le planning prévisionnel est :

Dépôt du permis de construire : Juin 2022

Validation du PC : Novembre 2022

Démarrage des travaux : Décembre 2022

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR – 1 voix CONTRE (Alexandre STRUB) – 2 ABSTENTIONS (Marie-Jeanne STREISSEL, Thomas BILGER) :**

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif avec un coût prévisionnel des travaux de 1 645 174 € HT.

(Avant-projet définitif joint à la présente délibération)

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

**Pour extrait conforme**

Le Maire, Camille BADER

